

DÉLIBÉRATION n° **2026-002** de la séance du **06/03/2026**

OBJET : Elargissement du socle de service proposé aux collectivités et établissements non affiliés

L'an deux mille vingt-six le vendredi 6 mars à dix heures, le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique s'est réuni au SDIS 44 à Nantes, sous la présidence de M. Philip SQUELARD, Président.

Nombre de membres en exercice de l'Assemblée : 34. Le quorum est de 17.

Nombre de présents : 16 Nombre de voix : 25

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM. Philip SQUELARD, Pascal PRAS, Nicolas CRIAUD, Jean-Michel BUF, Karine PAVIZA, Emmanuel TERRIEN, Marie-Irène BRIAND-BOUIN, Philippe JOUNY, Jean-Pierre POSSOZ, Jacques PRAUD, Yvon LERAT, Bernard LEBEAU, Rodolphe AMAILLAND, Carole FEUNTEUN-GRELAUD, Gaëlle ROUGERON.

Mme Nadège PLACÉ (suppléante de M. Pascal PRAS) sans voix délibérative.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

Mme Claire HUGUES a donné pouvoir à M. Philip SQUELARD,
Mme Anne-Marie CORDIER a donné pouvoir à M. Jacques PRAUD,
M. Frédéric MILLET a donné pouvoir à M. Philippe JOUNY,
M. Emmanuel RIVERY a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA,
Mme Pascale BRIAND a donné pouvoir à M. Emmanuel TERRIEN,
Mme Christelle BRAUD a donné pouvoir à Mme Marie-Irène BRIAND-BOUIN,
Mme Aïcha BASSAL a donné pouvoir à M. Pascal PRAS,
M. Jean-Louis MOGAN a donné pouvoir à M. Bernard LEBEAU,
M. Claude CAUDAL a donné pouvoir à M. Yvon LERAT,
M. Driss SAÏD a donné pouvoir à M. Jean-Pierre POSSOZ.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mmes et MM. Philippe BABONNEAU, Xavier BONNET, Edith MARGUIN, Sylvain SCHERER, Alain VEY, Agnès DUHEM-BOURGEAIS, Christophe JOUIN, Lydie MAHE, Barbara NOURRY.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

Pour la Direction des finances publiques :

Mme Stéphanie JAFFRENNOU, comptable assignataire,
M. Jérémy TESSIER, conseiller aux décideurs locaux.

Pour le Centre de gestion :

Mme Hélène GUILLET, directrice générale des services,
M. Yannick BONNET, directeur délégué Attractivité de l'emploi et transition des organisations,
Mme Juliette BOYÉ, directrice déléguée Prospective et performance,
Mme Sonia BOUCETTA, directrice déléguée Qualité de vie et conditions de travail,
Mme Isabelle CONTREMOULIN, directrice déléguée Développement territorial et relations aux publics,
Mme Florence HERBERT, directrice déléguée Expertise et pilotage RH,
M. Laurent TURQUOIS, directeur délégué Innovations sociales,
Mme Ghislaine LAUNAY, cheffe de service Secrétariat général.

À l'unanimité, M. Yvon LERAT a été désigné secrétaire de séance.

Elargissement du socle de service proposé aux collectivités et établissements non affiliés

EXPOSÉ

Dans le cadre de la coopération régionale des centres de gestion des Pays de la Loire, deux nouvelles prestations sont ouvertes aux collectivités et établissements publics non affiliés au Centre de gestion ainsi qu'aux agents du centre de gestion : le contrat de couverture prévoyance des agents et le dispositif de signalement.

Ces prestations viennent s'adjoindre au socle insécable de service prévu par le Code général de la fonction publique tout en conservant un caractère facultatif. En fonction du souhait des adhérents au socle commun de bénéficier de ces prestations, celles-ci donneront lieu à une convention spécifique venant en préciser les modalités ainsi que les engagements de chacun.

Cet élargissement du socle de service proposé aux collectivités et établissements publics non affiliés nécessite l'adoption d'une nouvelle convention d'adhésion.

DÉLIBÉRÉ

VU le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L452-1, L452-26 à 28, L452-39, L821-1 et L822-26 ;

VU la délibération n°2024-039 du 9 juillet 2024 relative aux conventions de participation pour la mise en œuvre de couvertures complémentaires de prévoyance au profit des agents des cinq centres de gestion de la fonction publique territoriale des Pays de la Loire et des agents des collectivités territoriales et établissements publics de leur ressort ;

VU la délibération n°2025-050 du 18 décembre 2025 relative au dispositif de signalement et approuvant la convention d'adhésion des collectivités et établissements publics à ce dispositif ;

Le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique, après en avoir délibéré à l'unanimité par 25 voix pour :

- **Elargit** le socle de service proposé aux collectivités et établissements publics non affiliés à deux prestations facultatives : la couverture complémentaire de prévoyance de leurs agents et le dispositif de signalement ;
- **Approuve** la convention d'adhésion au socle de service proposé aux collectivités et établissements non affiliés ci-annexée et autorise le Président ou son représentant à la signer avec chaque collectivité ou établissement intéressé.

Pour extrait conforme,
Le Président,



Philip SQUELARD